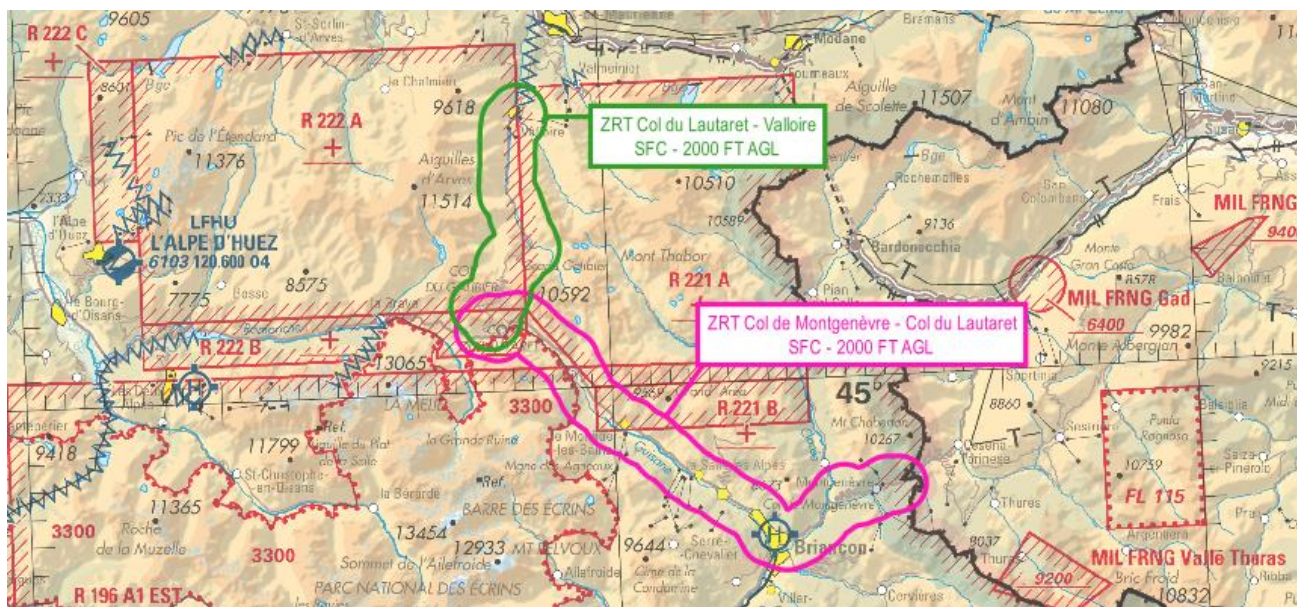


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la 4^{ème} étape du Tour de France cycliste 2024

En vigueur : Le mardi 02 juillet 2024

Lieu : FIR : Marseille LFMM - Hélistation : centre Hospitalier Briançon – altisurface : Valloire



Extrait carte OACI au 1 / 500 000 - Edition 2024

ACTIVITÉ

Dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape 04, COL DE MONTGENEVRE - VALLOIRE

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT Col de Montgenèvre – Col du Lautaret : 1253-1451

ZRT Col du Lautaret – Valloire : 1421-1550

INFORMATION DES USAGERS

MARSEILLE INFO NORD : 124.500 MHz

MARSEILLE INFO SUD : 120.550 MHz

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquels elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- Les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France,
- Les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne,
- Les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des ZRT.

CAG IFR :

Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions des espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALESLimites latérales

1 NM de part et d'autre des routes :

ZRT Col de Montgenèvre - Col du Lautaret

Col de Montgenèvre
La Vachette (VAL DES PRÉS)
BRIANÇON (N94-D1091)
D1091 SAINT CHAFFREY
Chantemerle
LA SALLE LES ALPES
LE MONÉTIER LES BAINS
Col du Lautaret (D1091-D0902)

ZRT Col du Lautaret - Valloire

Col du Lautaret (D1091-D0902)
D902 Col du Galibier
Plan Lachat
Bonnenuit
VALLOIRE (D902-VC-D81-D902-VC)
VALLOIRE

Limites verticales

SFC / 2000 FT AGL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Activités sur altisurface Valloire suspendues pendant l'activité de la ZRT.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.